



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 22 novembre 2023

Délibération n° 2023-184

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - LAVERGNE Cécile.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine de compétence par thèmes – Voirie

Installation d'un feu de récompense rue du Centre

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BERNARD-BARTHE qui reviendra sur la possibilité d'installer un feu de récompense dans le cadre des travaux en cours de réfection et sécurisation de la départementale 145 en remplacement d'un plateau surélevé.

Le Conseil Municipal, après étude, décide par 12 voix POUR :

- D'installer deux feux de récompense à énergie solaire sur la traverse départementale dont l'un viendra en remplacement d'un plateau surélevé prévu initialement par les services départementaux,
- De retenir la proposition du Syndicat Départemental de la Voire à savoir :
 - ✓ Feux : 4 949.65 € H.T. l'unité
 - ✓ Signalétique : 65.89 € H.T. par équipement
- Dit que des crédits supplémentaires seront inscrits par décision modificative à l'opération 62 voirie.

Publication dématérialisée du **2 9 NOV. 2023**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231122-2023-184
Reçu le

2 8 NOV. 2023

